

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°3 Arrêté du 10 juillet 1937 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n°3

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 juillet 1937

Numéro JO
n° 488 du 31/07/1937

Date du numéro
31 juillet 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, commandeur de Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances L' Le décret du 16 juin 1937 tendant à fixer les conditions dans lesquelles les indigènes originaires de la Côte française des Somalis peuvent accéder à la qualité de citoyen français: 2° Le décret du 16 juin 1937 modifiant le décret du 1 novembre 1928 portant règlement d'administration publique en vue de l'exécution de l'article 71 de la loi du 14 avril 1924 créant une caisse intercoloniale «le retraites. arrete sera enre- Art. 2. — Le present arrete sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

pierre alype